

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025



Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_085

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU
GROUPEMENT D'INTÉRÊT
PUBLIC (GIP) OKANTIS

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOU, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M. FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 09 OCT. 2025

Identifiant de l'Acte :

063-216300345-20251006-2025-085-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Par délibération n°2024_056 en date du 24 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville de Caluire et Cuire au Groupement d'Intérêt Public (GIP) OKANTIS.

Le GIP OKANTIS est un acteur national du numérique qui a pour but de faciliter et d'accompagner l'innovation dans les systèmes d'information des établissements de santé ainsi que dans les collectivités territoriales. Dans

cet objectif, le GIP OKANTIS développe des services digitaux et apporte à ses membres des solutions innovantes. Il regroupe 350 adhérents, sur tout le territoire français.

La Ville a pu bénéficier des prestations proposées par le GIP OKANTIS notamment dans le cadre de l'offre relative au système d'archivage électronique (SAE) en lien avec le développement du i-parapheur.

En tant que membre du GIP OKANTIS, la Ville de Caluire et Cuire est représentée à l'assemblée générale par un représentant désigné par le Conseil Municipal, conformément à la convention constitutive du groupement.

Par délibération n°2024_056 en date du 24 juin 2024, le Conseil Municipal avait désigné à ce titre M. TOLLET. Il convient donc pour le Conseil Municipal de désigner parmi ses membres un nouveau représentant au sein de l'assemblée générale du GIP OKANTIS.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à la désignation par un vote à main levée et non à bulletin secret.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE SE PRONONCER pour qu'il soit procédé à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

M. PROTHERY est désigné, par 36 voix, représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public OKANTIS.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

09 OCT. 2025



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.